Image not found or type unknown

Notaire et obligations compte bancaire

Par **jeanluis1**, le **28/11/2009** à **10:39**

Bonjour,
Ma question est la suivant
:

mon beau père décédé, le notaire qui ouvre la succession a t il OBLIGATION ou pas de faire une demande d'historique des comptes bancaire
ou doit il le faire si un des héritiers en fait la demande
s'il a obligation jusqu'ou doit il aller? 1 ans voir plus
et jusqu'ou peut il aller?

Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés